

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

CANIGEN TRIVALENT CHP lyophilisat et solvant pour suspension injectable pour chiens

2. Composition

Chaque dose (1 ml) contient :

Substances actives :

Lyophilisat :

Virus vivant atténué de la maladie de Carré (CDV), souche Lederle	10 ^{3,0} - 10 ^{5,0} DICC ₅₀ *
Adénovirus canin de type 2 vivant atténué (CAV-2), souche Manhattan	10 ^{4,0} - 10 ^{6,0} DICC ₅₀ *
Parvovirus canin vivant atténué (CPV), souche CPV780916	10 ^{5,0} - 10 ^{7,0} DICC ₅₀ *

(*) DICC₅₀ : dose infectant 50 % des cultures cellulaires.

Lyophilisat : lyophilisat blanc.

Solvant : liquide incolore.

3. Espèces cibles

Chiens.

4. Indications d'utilisation

Vaccination des chiens et des chiots contre la maladie de Carré, l'hépatite et la parvovirose.

Début de l'immunité :

- à partir de 3 semaines après la primo-vaccination pour CDV, CAV-2 et CPV.
- à partir de 4 semaines après la primo-vaccination pour CAV-1.

Durée de l'immunité :

1 an après la primo-vaccination pour toutes les valences.

Pour CPV et CAV-1, la durée de l'immunité a été établie sur des données sérologiques. Pour CPV, il a été démontré qu'un an après la vaccination, des anticorps contre CPV-2b et CPV-2c sont toujours présents. Dans les études portant sur la durée de l'immunité, il n'a pas été mis en évidence de différence significative entre le groupe vacciné et le groupe témoin en ce qui concerne l'excrétion virale pour le CAV-2.

Après le premier rappel annuel, la durée de l'immunité est de 3 ans pour CDV, CAV-1, CAV-2 et CPV. Pour le CAV-2, la durée de l'immunité après le premier rappel annuel n'a pas été établie par épreuve virulente et est basée sur la présence d'anticorps anti-CAV-2, 3 ans après le rappel de vaccination.

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

La présence d'anticorps d'origine maternelle (chiots issus de femelles vaccinées) est susceptible d'interférer, dans certains cas, avec la prise vaccinale. Le protocole vaccinal doit alors être adapté en conséquence (voir rubrique « Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration »).

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Après vaccination, les souches virales vaccinales vivantes (CAV-2, CPV) peuvent diffuser chez les animaux non vaccinés, mais sans aucun effet pathogène pour les animaux en contact.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

Ne pas utiliser durant la gestation et la lactation.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interaction :

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être mélangé et administré avec les vaccins Virbac contre la Leptospirose, contenant les souches *Leptospira interrogans* (séro groupe *canicola* sérovar *canicola* et séro groupe *icterohaemorrhagiae* sérovar *icterohaemorrhagiae*) et/ou contre le Parainfluenza canin et/ou un vaccin Virbac antirabique.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire que ceux mentionnés ci-dessus. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage :

L'administration de 10 fois la dose de vaccin en un seul point d'injection n'a entraîné aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés dans la rubrique « Effets indésirables » à l'exception de la durée des réactions locales (jusqu'à 26 jours).

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger le vaccin avec d'autres médicaments vétérinaires, à l'exception de ceux mentionnés à la rubrique « Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions » ci-dessus.

7. Effets indésirables

Chiens :

Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités) :
Réaction au site d'injection ¹ (Gonflement au site d'injection ^{2,3} , Œdème au site d'injection ^{2,4}) Léthargie ²
Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :
Réaction au site d'injection ¹ (Douleur au site d'injection, Prurit au site d'injection) Hyperthermie, Anorexie Troubles de l'appareil digestif (tels que Diarrhée ou Vomissements)
Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :
Réaction d'hypersensibilité ⁵ , Réaction allergique ⁵ , Anaphylaxie ⁵

¹ Modérée, disparaît spontanément en 1 à 2 semaines.

² Transitoire.

³ ≤ 4 cm.

⁴ Léger, diffus.

⁵ Un traitement symptomatique approprié doit être administré immédiatement.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

www.notifieruneffetindesirable-animaux.be/

ou mail: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie sous-cutanée.

Après reconstitution du lyophilisat avec le solvant, agiter doucement et injecter immédiatement une dose de 1 mL par voie sous-cutanée selon le protocole vaccinal suivant :

Primo-vaccination :

- première injection à partir de l'âge de 8 semaines ;
- seconde injection 3 à 4 semaines plus tard.

Lorsqu'une immunisation active contre les leptospires est également nécessaire, les vaccins Virbac contenant la valence Leptospirose peuvent être utilisés à la place du solvant. Après reconstitution d'une dose de vaccin avec une dose de vaccin Virbac contenant la valence Leptospirose, secouez doucement (le produit reconstitué est d'une couleur légèrement beige rosée) et administrez immédiatement une dose de 1 mL par voie sous-cutanée selon le même calendrier de vaccination : 2 injections avec un intervalle de 3 à 4 semaines à partir de l'âge de 8 semaines.

Des anticorps d'origine maternelle peuvent, dans certains cas, avoir une influence sur la réponse immunitaire au vaccin. Dans ce cas, une 3^e injection est recommandée à partir de l'âge de 15 semaines.

Vaccination de rappel :

Une injection de rappel avec une seule dose doit être administrée 1 an après primovaccination.

Les vaccinations suivantes sont effectuées à intervalles de trois ans maximum.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Le vaccin reconstitué est d'une couleur légèrement rosée.

10. Temps d'attente

Sans objet.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte et l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V144304

Présentations :

Boîte de 10, 50 ou 100 flacons de 1 dose de lyophilisat et de 10, 50 ou 100 flacons de 1 ml de solvant.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Mars 2026

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065m LID

06516 Carros

France

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

VIRBAC BELGIUM NV

Esperantolaan 4

BE-3001 Leuven

Tél/Tel : +32-(0)16 387 260

phv@virbac.be

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.